

## **L'opinion publique comme instrument d'exercice de la souveraineté populaire chez Jürgen Habermas.**

**Par Norbert MPUNGA YOKA**

### **Introduction**

L'opinion publique se laisse comprendre comme concept polysémique sinon polémique. Son usage fort étendu tant en philosophie qu'en sociologie politique, ou encore en psychologie sociale, reste âprement controversé. Les discussions fécondes et les débats occasionnés par la problématisation de ce concept plurivoque ne l'aident toujours pas à se poser, à s'interpréter et à s'infléchir dans un sens qui serait unanimement partagé.

Pierre Bourdieu ira même jusqu' « à nier l'existence de l'opinion publique »<sup>41</sup>. Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui un fait incontestable que la problématique de l'opinion publique interpelle les sciences sociales, et cela en raison de son influence indéniable en politique. Il s'avère, en effet, que nos sociétés modernes tendent de plus en plus vers la doxocratie<sup>42</sup>. Les mobilisations citoyennes de Gilets jaunes en France pour s'opposer à la majoration de certaines taxes surtout celles relatives au carburant, les initiatives des mouvements citoyens de la

---

<sup>41</sup> L'auteur se réfère au sondage d'opinion pour scruter le concept d'opinion publique. Il donne trois raisons pour conforter la thèse selon laquelle l'opinion publique n'existe pas : - la formulation des questions, selon lui, ne tient pas compte d'autres options possibles qui pourraient émaner des personnes consultées pour réaliser le sondage – c'est un artefact dépourvu de sens de considérer qu'il existe une opinion publique unanime – Ce n'est pas du tout objectif de rechercher auprès des enquêtés des prises de position déjà constituées. Cfr Pierre Bourdieu, *Question de sociologie*, Paris, Minuit, 1981, pp 222-234.

<sup>42</sup> Système de gouvernance dans lequel l'opinion publique devient un instrument de légitimation de l'action politique. Ce système fait de l'opinion publique un gage du jeu démocratique.

société civile (LUCHA, FILIMBI, CLC)<sup>43</sup> au Congo Kinshasa pour réclamer le respect des droits et libertés fondamentaux des citoyens congolais en constituent des exemples illustratifs parmi d'autres qui démontrent combien l'opinion publique est au cœur de la politique.

Prise au sens négatif en *realpolitik*, l'opinion publique entretient souvent des illusions dans le chef des gouvernants. Ces derniers l'invoquent généralement lorsqu'il s'agit de chercher à la manipuler stratégiquement au moyen de la rhétorique du marketing politique. Selon cette catégorie d'acteurs sociaux, l'opinion publique devrait impérativement être la résultante de leurs choix politiques et non des populations appelées à se prononcer de manière libre et autonome sur des décisions politiques importantes les concernant. Ainsi phagocytée, l'opinion publique connaît de nos jours une sorte de filtrage idéologique corrompant très souvent le jugement des masses populaires.

Soulignons par ailleurs que l'opinion publique chez Habermas demeure sans conteste un des termes très en vue dans sa pensée philosophique. A travers ses différents écrits politiques, le maître de la deuxième génération de l'Ecole de Francfort accorde à ce concept une fécondité à la fois socio-théorique et épistémique sur le plan politique. Dans sa thèse d'habilitation (*Habilitationsschrift*) dédiée à l'« *Espace public* » et publiée en 1962, Habermas consacre des pages entières à une réflexion approfondie sur le concept d'opinion publique (qui demeure le deuxième concept central après celui d'espace public). Il s'agit, en effet, d'une analyse historiographique et critique de l'opinion publique telle qu'appréhendée dans la sphère publique bourgeoise. Trois décennies après la publication de l'*Espace public*, il va paraître « *Droit et Démocratie* » dont l'un des aspects théoriques offre une réflexion philosophique fort intéressante basée notamment sur la

---

<sup>43</sup> Les trois associations signifient respectivement Lutte pour le changement, Coup de sifflet (en swahili) et Comité laïc de coordination. Elles constituent en RD Congo des forces de mobilisation citoyenne d'ampleur nationale.

formation discursive de l'opinion publique. Celle-ci appelée à se cristalliser au sein d'un espace public autonome.

Au cours de cette étude, nous allons nous poser quelques questions sur l'opinion publique qui vont servir des bases sur lesquelles nous tenterons d'étayer l'argumentation de la thèse que nous défendons :

- Qu'est-ce que l'opinion publique ?
- Entendu que cette opinion œuvre dans le champ politique qui est son domaine de prédilection, quelle serait sa portée politique selon Habermas ?
- Qu'entend-t-on par souveraineté populaire chez Habermas pour que nous puissions parler de l'opinion publique comme instrument d'exercice de la souveraineté populaire ?
- Comment Habermas entend-t-il assurer la formation de l'opinion et de la volonté ?
- Quel type de rôle sont appelés à jouer les partis politiques, la société civile et les mass media dans la formation de l'opinion publique ?

De ce qui précède, le présent article vise à inscrire l'opinion publique dans une dynamique de compréhension habermasienne qui la concevrait essentiellement comme moyen par excellence d'exercice de la souveraineté populaire (terme revêtant un sens original chez Habermas et dont les contours théoriques restent également à préciser dans cet article). En d'autres termes, la présente réflexion s'intéresse moins à l'archéologie socio-historique de l'opinion publique conçue comme objet de domination politique et de revendication sociale au sein de la société bourgeoise qu'à l'opinion publique émancipée, formée, chargée d'assurer légitimement le jeu politique de manière tout à fait démocratique.

## I. Considérations générales et philosophiques sur l'opinion publique

L'opinion publique est une expression généralement confuse. Elle recouvre en réalité une gamme de définitions qui la situe de manière familière dans le registre de ce qui est vulgaire, irrationnel (c'est-à-dire non éprouvé par la raison humaine) par opposition à ce qui est scientifique, rationnel, attesté dans le champ des concepts opératoires en Epistémologie de la communication politique par exemple. Vue sous cet angle, l'opinion publique peut traduire l'esprit du peuple conçu comme populace caractérisée par un ensemble d'émotions, de dogmes, de croyances, de désirs, d'idéologies exprimant sans désenclaver le contenu discursif d'un public.

Une autre conception de l'opinion publique la présente dans son sens vraisemblablement quantitatif comme une somme d'opinions individuelles, un assemblage des points de vue, des prises de positions adoptées dans les organes de l'information notamment dans les sondages d'opinion. Il s'agit là du caractère socialement subjectif et souvent éphémère de l'opinion publique souffrant, en effet, d'une inconsistance épistémique.

Par ailleurs, une des manières de marquer l'expressivité de l'opinion publique c'est de l'individualiser, de la personnifier. En ce sens, « le terme devient alors un sujet grammatical d'un verbe actif. On dit l'opinion pense que... le public veut que... »<sup>44</sup>.

En philosophie, le concept d'opinion publique relève fondamentalement de la métaphysique politique. De ce fait, il renvoie à l'idée d'une transcendance démocratique censée animer la vie sociale et légitimer toute initiative d'intérêt général dans le champ politique. Aussi se présente-t-il, à en croire Habermas, comme un jugement

---

<sup>44</sup> Georges BURDEAU, *Opinion (sondages d'opinion)*, in Encyclopaedia Universalis, Corpus 16, Paris, 1996, p.951.

critique et citoyen qui émerge du « principe de publicité »<sup>45</sup> dans un Etat de droit démocratique.

Plusieurs auteurs utilisent des expressions sémantiquement apparentées à l'opinion publique, à l'instar de Rousseau<sup>46</sup> qui souvent parle de l'opinion commune, de Locke qui préfère le terme de « lois de l'opinion »<sup>47</sup>.

Exprimant son désaccord vis-à-vis de Locke, Habermas adresse une critique de taille à la « Law of opinion » à la fois politique et historiographique. En effet, «non sans raison, l'expression public opinion fait ici encore défaut. La law of opinion n'a absolument pas le sens d'opinion publique, car l'opinion ne résulte pas de discussions publiques- si elle acquiert un certain poids, c'est au contraire by a

<sup>45</sup> C'est l'un des principes constitutifs de l'Etat de droit démocratique chez Habermas. Habermas s'inspire du modèle kantien du principe de publicité.

<sup>46</sup><sup>46</sup> Dans *Emile*, Rousseau récuse l'opinion publique et accuse les philosophes d'être à la base de sa manipulation. Il la considère comme « préoccupation aigüe du jugement d'autrui, motivée par le besoin de considération et le désir de se distinguer, eux-mêmes enracinés dans l'amour propre [...], cité par Colette GANOCHAUD, *Opinion publique et changement social chez Jean Jacques Rousseau*, in *Revue française de science politique*, 1978, vol.28, n°5, p.902. Mais si on lit de près le discours de Rousseau sur l'opinion publique, on se rend compte que celle-ci, toute proportion gardée, a une signification ambivalente. Tantôt elle apparaît comme une opinion irréfléchie, spontanée, sans assise rationnelle (là Rousseau rejoint Platon qui oppose la doxa au savoir véritable). Tantôt, comme cela se révèle d'ailleurs dans « *le Contrat social* », elle prend la forme d'un instrument politique au service de la volonté générale qui fonde le lien politique. En tout état de cause, l'opinion commune chez Rousseau est à l'opinion publique c'est que la volonté de tous est à la volonté générale. Or pour Habermas, « Rousseau rattache la volonté générale à une opinion publique qui coïncide avec l'opinion telle qu'elle est publiée. Cfr *L'Espace public*, trad. de l'allemand par Marc B. de Launay, Paris, Payot, 1993, p.106. Ici, Habermas ne semble pas avoir pris compte de la dichotomie existant entre la volonté de tous et la volonté générale, telle que décrite par Rousseau.

<sup>47</sup> C'est « cette approbation ou cette désapprobation, cette louange ou ce blâme, qui par consentement tacite ou secret s'installent en diverses sociétés, tribus et associations humaines à travers le monde : des actions y acquièrent crédit ou disgrâce, selon le jugement, les normes et les habitudes du lieu ». Voir *Essai sur l'entendement humain*, trad. de Jean-Michel Vienne, Paris, Vrin, 2001, p.501.

secret and tacit consent pas plus qu'elle ne peut avoir un quelconque effet sur les lois de l'Etat, puisqu'elle se fonde sur le consensus de personnes privées qui n'ont pas l'autorité qu'il faudrait pour légiférer »<sup>48</sup>.

Luhmann<sup>49</sup>, quant à lui, s'abstient de reconnaître à l'opinion publique son caractère normatif et emphatique dans la mesure où il s'oppose à « la conception des lumières, pour laquelle l'opinion serait le souverain secret du système politique qui lui offrirait des chances de rationalité »<sup>50</sup>. En sa qualité de théoricien de la systémique, Luhmann admet le concept moderne d'opinion publique tout en le reconstruisant à partir de la théorie systémique, ce qui le pousse à attribuer à ce concept une fonction sociale évidente. Par contre Habermas situe l'opinion publique à l'aune de sa théorie critique de la société.

Du point de vue empirique, l'opinion publique en politique porte souvent le sens de la dialectique de l'accord et du conflit entre acteurs sociaux, gouvernés et gouvernants, entre Etat et société civile en donnant lieu à des décisions concertées ou imposées selon le cas.

Comme nous venons de le voir, l'opinion publique est posée, questionnée et étudiée en tant que catégorie majeure dans le jeu politique. Ainsi, nous allons chercher à saisir sa portée politique chez Habermas.

---

<sup>48</sup> Participer à la formation de cette opinion n'exige en effet nullement qu'on prenne part à l'usage que fait le public de sa raison, mais simplement qu'on exprime des habitudes de pensée auxquelles par la suite l'opinion publique s'opposera directement, les dénoncera de façon critique comme étant des préjugés. Lire Jürgen HABERMAS, *L'Espace public*, Op.cit., pp.101-102.

<sup>49</sup> Il est l'une de grandes figures de la sociologie systémique et du constructivisme en Allemagne du 20<sup>ème</sup> siècle. Il a eu une influence notable sur les travaux de Jürgen Habermas.

<sup>50</sup> Cité par Flavien LEBOUTER, *L'opinion publique selon Niklas Luhmann*, Tracés. Revue de Sciences humaines [En ligne], 29 /2015, mis en ligne le 01 janvier 2017, Consulté le 04 Mars 2019.

## II. La portée politique de l'opinion publique dans la pensée de Habermas

Il sied de relever d'abord que la pensée politique de Habermas, qui du reste est essentiellement délibérative, ne peut se dissocier de sa conception philosophique du langage ainsi que de sa théorie de l'agir communicationnel. Celle-ci d'ailleurs en constitue sa source d'inspiration normative. Pour faire simple, disons que les interventions politiques de Habermas ne seraient en réalité qu'une ramification de sa théorie de l'activité communicationnelle qui, elle, s'appuie en gros sur sa philosophie du langage.

En tant qu'outil de médiatisation du paradigme de l'intersubjectivité, le langage tel que l'indique Habermas favorise la socialisation des individus vivant dans une même communauté de destin, facilite l'intercompréhension ou l'entente langagière dont l'aboutissement logique serait la coordination sociale de l'agir humain que Habermas qualifie souvent de la stabilisation des attentes de comportement.

Politiquement, l'opinion publique se définit comme véhicule de la toute-puissance (ou de la souveraineté) législative<sup>51</sup>. Pour Habermas, elle résulte des discussions publiques et devient, de ce fait, cette prise de conscience des citoyens face aux problèmes d'intérêt général. En ce sens, « l'opinion publique signifie l'opinion populaire telle qu'elle s'exprime à travers la tradition et le bon sens »<sup>52</sup>. Il n'est nullement question d'un point de vue populaire, encore moins d'un jugement populaire incertain. Mais il s'agit plutôt d'un instrument d'exercice de la souveraineté populaire.

L'opinion publique acquiert, chez Habermas, le sens positif pour signifier l'usage relationnel que le public fait de sa raison en vue de

---

<sup>51</sup> Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, Op.cit., p.104.

<sup>52</sup> *Ib.*, p.105.

soumettre à la discussion des problèmes d'intérêt général. Elle renforce les initiatives et canalise l'action de l'Etat dans un Etat de droit. Elle est le résultat « éclairé » de la réflexion publique, effectuée en commun à propos des fondements de l'ordre social<sup>53</sup>. Elle postule les dispositions législatives que le gouvernement devra appliquer et c'est ce qui explique la notion de la formation de l'opinion publique et de la volonté qui se conçoit comme impératif catégorique de construction et de structuration des décisions rationnelles prises par les citoyens dans l'activité communicationnelle au moyen des consultations populaires.

Cependant, Habermas souligne que « l'opinion d'un public qui fait usage de sa raison n'est plus opinion, ne résulte pas de la simple inclination, mais de la réflexion en privé et de la discussion publique sur des affaires d'intérêt général »<sup>54</sup>. C'est elle qui alimente la vie d'une communauté. De ce point de vue, il s'agit « d'une opinion vraie, régénérée par la discussion critique au sein de la sphère publique qui devient la dimension où s'abolit l'opposition entre opinion et critique<sup>55</sup>. Il est là question de mettre à l'épreuve du débat, de la discussion, comme le préconise Habermas, la force de ses opinions ou de ses arguments en vue d'aboutir à des délibérations qui fassent l'objet d'un consensus rationnellement motivé. Les discussions rationnelles constituant l'opinion publique découlent du bon sens et permettent de discerner où réside l'intérêt général, mais également d'éclairer et de médiatiser l'opinion du public.

Dans un Etat de droit, « l'opinion publique qui, grâce aux procédures démocratiques, s'est transformée en pouvoir communicationnel, ne peut pas elle-même dominer, mais doit se contenter d'orienter l'usage du pouvoir administratif dans un certain

---

<sup>53</sup> Ib.

<sup>54</sup> Ib, p.104.

<sup>55</sup> Ib, p.105.



sens »<sup>56</sup>. Elle veille au bon fonctionnement des institutions mais ne gouverne pas, ce qui signifie qu'elle ne doit pas de manière anarchique chercher à appliquer les résolutions qu'elle dégage, mais doit surtout canaliser les actions que le gouvernement est appelé à mener dans le cadre du mandat qu'il a reçu de la population. Il s'agit simplement de respecter les règles établies dans un Etat de droit.

A en croire Habermas, « une opinion publique n'est nullement représentative au sens statique. Elle n'est pas un ensemble d'opinions individuelles, relevées isolément et formulées dans un contexte privé ; en ce sens, il ne faut pas la confondre avec les résultats d'une enquête d'opinion »<sup>57</sup>. Elle n'est pas un assemblage, une superposition des points de vue, mais elle est plutôt la résultante pragmatique et rationalisée des règles d'une pratique de la communication organisée et vécue dans des forums des débats publics.

En procédant par une approche purement normative, « la qualité d'une opinion publique constitue un étalon de la légitimité dont bénéficie l'influence que les opinions publiques exercent sur le système politique »<sup>58</sup>. Plus l'opinion publique influence le cycle fonctionnel du pouvoir politique, plus il y a renforcement de la légitimité à l'endroit des institutions étatiques. Ainsi, « les opinions publiques représentent des potentiels d'influence politique, susceptibles d'être mis à profit pour agir sur le comportement électoral des citoyens ou sur la formation de la volonté des organismes parlementaires, des gouvernements et des tribunaux »<sup>59</sup>. Mais l'influence politique ne peut s'exécuter qu'au moyen des procédures institutionnalisées.

---

<sup>56</sup> Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie. Entre faits et normes*, trad. de l'allemand par Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1997, p.325.

<sup>57</sup> *Ib.*, p.389.

<sup>58</sup> *Ib.*, p.390.

<sup>59</sup> *Ib.*

Comprise comme base d'acceptation rationnelle d'un régime politique, « la légitimité signifie qu'on peut défendre à l'aide d'arguments fondés l'exigence coextensive d'un ordre politique qui veut que ce dernier soit reconnu pour correct et juste ; un ordre légitime mérite cette reconnaissance »<sup>60</sup>. Ce faisant, « elle est à comprendre comme acte de confiance qui fait adhérer l'opinion publique à l'action du pouvoir. C'est la capacité d'un régime politique à être reconnu »<sup>61</sup>.

Dans le processus de légitimation, « les seules valeurs qui peuvent légitimer à une époque donnée, un certain pouvoir, doivent aboutir à des normes profondément et généralement éprouvées par l'opinion publique, qu'elles soient vécues au niveau des réactions diffuses des masses, ou qu'elles puissent donner lieu à des argumentations réfléchies et lucides susceptibles d'être comprises de façon générale »<sup>62</sup>. L'efficacité de la légitimité dépend du caractère concerté et unanime que revêt l'opinion publique à l'issue d'une discussion publique.

Au demeurant, « l'opinion publique présuppose nécessairement l'existence d'un espace public, c'est-à-dire simplement d'un lieu ou d'un moyen de communication qui permette concrètement qu'une telle discussion ait lieu, qu'elle puisse prendre place »<sup>63</sup>. Ce dernier est en quelque sorte une agora moderne, c'est-à-dire un lieu public (physique, symbolique, voire numérique via les réseaux sociaux comme cela est d'actualité) où se forge, s'expérimente et se pratique l'opinion publique.

---

<sup>60</sup> Jürgen HABERMAS, *Après Marx*, trad. de l'allemand par J.R. Ladmiral et Marc B. de Launay, Paris, Fayard, 1985, p.250.

<sup>61</sup> Ib.

<sup>62</sup> Raymond POLIN, *Ethique et Politique*, Paris, Editions Sirey, 1968, p.250-251.

<sup>63</sup> Benoît FRYDMAN, *Habermas et la société civile contemporaine*, dans la société civile et ses droits( dir. Benoît Frydman), 2004, Bruylant ( Col. Penser le droit), p.125.

Les jugements populaires de nature politique se forment initialement dans les sphères de la vie privée avant de s'émanciper publiquement au sein des associations, des syndicats, des mouvements citoyens, des médias, des cafés, etc. Ces sphères de la vie privée vont faciliter l'apparition historique de l'espace public bourgeois dont l'idéal sera de les protéger contre toutes formes d'oppression de l'appareil étatique. En effet, le qualificatif bourgeois n'est pas anodin. Il insuffle à l'espace public de la valeur ajoutée d'essence élitiste.

Les sphères bourgeoises, pourtant nécessaires à la construction de l'opinion publique, n'arrivent à apprivoiser l'opinion publique ni à empêcher les assauts insidieux du pouvoir étatique.

Habermas à un moment donné de sa réflexion sur l'espace public bourgeois va remettre en question la validité socio-normative de celui-ci, cela suite aux décisions économiques et politiques que la sphère bourgeoise va tenter de mettre en exécution. Ces décisions finiront par entraîner le déclin de la sphère bourgeoise et, par conséquent, de celui de l'Etat providence. D'ailleurs, Peter Dahlgren se contente du Jeune Habermas de l'*Espace public* pour limiter son apport au seul constat « du déclin de l'espace public bourgeois et de sa désintégration au sein de l'Etat providence »<sup>64</sup>. Ce genre de critique paraît forcené dans la mesure où Habermas considère la sphère bourgeoise comme un lieu symbolique et analytique qui engendre l'espace public autonome, concept qu'il développera quelques années plus tard, notamment dans *Droit et Démocratie*.

A la différence de l'espace public institutionnel, l'espace public autonome se perçoit comme lieu effectif d'auto-détermination, de libre expression, des confrontations publiques d'arguments et des délibérations. Il n'est pas un système institutionnalisé, mais « un réseau

---

<sup>64</sup> Peter DAHLGREN, *L'Espace public et les médias. Une nouvelle ère*, trad. de l'anglais par Marc Abèlès, Daniel et Eric Maigret, in *Revue Hermès* 13-14, Paris, 1994, p.244.

permettant de communiquer des contenus et des prises de position, et donc des opinions ; les flux de la communication y sont filtrés et synthétisés de façon à se condenser en opinions publiques regroupées en fonction d'un thème spécifique»<sup>65</sup>.

Après avoir abordé la question relative à la portée politique de l'opinion publique et avant de passer au point portant sur la formation de l'opinion et de la volonté, nous allons nous arrêter un instant sur le « concept de souveraineté populaire chez Habermas ». La sémantique de ce concept chez Habermas nous est pertinente et originale. Aussi conforte-t-elle la thèse que nous défendons dans cet article à savoir : l'opinion publique comme instrument d'exercice de la souveraineté populaire chez Habermas.

### **III. Le concept de souveraineté populaire chez Habermas**

La souveraineté populaire chez Habermas revêt un double sens : il est à la fois procédure et principe de l'Etat de droit démocratique. De ce point de vue, le philosophe allemand développe des arguments normatifs qui vont au-delà du juridique en misant sur la stabilisation de la société, laquelle est assurée par le législateur souverain. Ainsi, l'opinion publique, par le biais du droit et du pouvoir politique appelés à incarner ses aspirations, sert de médium d'auto-législation étatique. Cet idéal démocratique ne peut se réaliser qu'au moyen des présuppositions communicationnelles et des procédures d'une formation de l'opinion et de la volonté. Habermas insiste sur le fait que la souveraineté populaire procéduralisée doit aller de pair avec une culture populaire éprouvée, des convictions démocratiques fortes et une liberté politique non offusquée. Voilà qui justifie la formation de l'opinion publique.

---

<sup>65</sup> Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie*, Op.cit., p.387.

Dans un Etat de droit fondé sur le principe de la discussion tel que préconisé par Habermas, la souveraineté populaire n'est plus l'expression d'une assemblée concrètement identifiable de citoyens autonomes, mais s'incarne désormais dans les cycles communicationnels. C'est de cette manière qu'on peut parler de l'adéquation entre l'action du pouvoir et la volonté collective des citoyens. Il s'agit donc de l'affirmation de la souveraineté à travers une circulation de consultations et de décisions rationnellement structurées.

Dans sa version processuelle et téléologique, la souveraineté populaire a pour vocation d'atteindre le stade ultime de sa radicalisation en tant que procédure mais aussi de viser dans la praxis politique la formation rationnelle de la volonté collective. Son idée « renvoie à des conditions sociales qui permettent l'auto-organisation d'une communauté juridique, mais dont la volonté des citoyens ne dispose pas librement »<sup>66</sup>. En ce sens, « l'Etat de droit devient un projet, en même temps que résultat et catalyseur accélérant d'une rationalisation du monde vécu débouchant bien au-delà du politique »<sup>67</sup>.

L'argument démocratique de la représentation du peuple dans les assemblées ou dans les institutions républicaines ne peut ôter au peuple la capacité d'auto-organisation souveraine de la société. Au cas contraire, on installerait un régime politique obsolète avec une souveraineté populaire vidée de sa substance.

Cependant, renchérit Habermas, « une souveraineté populaire devenue sans sujets et anonyme, intersubjectivement dissoute, ne trouve pas exclusivement son expression dans les procédures

---

<sup>66</sup> Ib, p.326.

<sup>67</sup> Jürgen HABERMAS, *La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public*, Texte traduit par Mark Hunyadi dans « La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux, (dir) Charles Gicard et Alice Le Golf, Paris, Hermann, 2010, p.198.

démocratiques et les exigeantes conditions communicationnelles de son implantation »<sup>68</sup>.

La souveraineté populaire est l'un des principes constitutifs de l'Etat de droit qui doit son existence à toute société démocratique. A en croire Habermas, « le principe de la souveraineté populaire énonce que tout pouvoir politique se déduit du pouvoir des citoyens fondé sur la communication »<sup>69</sup>. A pareilles circonstances, le peuple ne peut conférer tout son pouvoir à ses représentants siégeant au Parlement. Il doit plutôt veiller à ce qu'il continue de disposer du pouvoir fondé sur la communication qui est inhérent à leurs préoccupations légitimes.

En même temps, il convient de mettre un accent particulier sur le caractère procédural du principe de souveraineté populaire telle que prônée par la démocratie délibérative de Habermas. En effet, le principe de souveraineté populaire vise à faire de la légitimité des institutions étatiques, des lois fondamentales et des principes constitutionnels moins une émanation du peuple en tant que sujet collectif qu'une résultante d'un processus de délibération publique issue des discussions rationnelles entre citoyens libres et égaux.

Il convient également de relever que la conception habermasienne de la souveraineté populaire ne reste pas muette sur la question des droits de l'homme. Cette conception considère, à l'instar de la conception libérale, que les droits de l'homme sont à considérer comme l'expression de la souveraine volonté de la population dont l'exercice ne peut qu'en garantir la substance sur le plan procédural. Aussi, Habermas tente de faire ressortir le type d'affinité existant entre les droits de l'homme et la souveraineté populaire, les deux concepts se présupposant mutuellement, mieux se complétant réciproquement<sup>70</sup>. De ce fait, il parvient à réconcilier le libéralisme, modèle politique qui

---

<sup>68</sup> Ib, p.194.

<sup>69</sup> Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie*, Op.cit., p.189.

<sup>70</sup> Lire *Droit et Démocratie*, p.115.

accorde une priorité normative aux droits de l'homme, avec le republicanisme qui, lui, donne la préséance à la volonté souveraine du peuple.

#### IV. La formation de l'opinion et de la volonté

La formation de l'opinion et de la volonté, comme cela a été dit plus haut, a lieu dans les espaces publics. Selon Habermas, « pour former démocratiquement l'opinion et la volonté, il faut un afflux d'opinions publiques informelles telles qu'elles se développent idéalement dans un espace public politique non investi par le pouvoir »<sup>71</sup>.

La formation de l'opinion et de la volonté politique favorise la mise sur pied d'une politique délibérative efficace soucieuse de répondre à l'intérêt général. Ainsi, selon la conception républicaine telle que reprise par Habermas, « la formation de l'opinion et de la volonté politiques des citoyens est le médium par lequel la société se constitue en tant que totalité politique »<sup>72</sup>. Il est ici question de doter à la population des armes démocratiques qui lui permettent de fonder la légitimation sous forme d'une citoyenneté régénérée faisant du pouvoir étatique un patrimoine commun.

La formation démocratique de l'opinion et de la volonté débouche sur la rationalisation discursive des décisions prises lors des forums de discussion ayant pour objectif la réalisation de l'intérêt général. Autrement dit, il s'agit de développer l'identité collective par le dépassement de l'intérêt personnel, surtout de celui de la minorité au pouvoir, qui généralement porte sur l'exclusion ou l'oppression.

---

<sup>71</sup> *Ib*, p.333.

<sup>72</sup> Jürgen HABERMAS, *L'Intégration Républicaine, Essais de théorie politique*, trad. de l'allemand par R. Rochlitz, Paris, Fayard, 1998, p.264.

La formation de l'opinion et de la volonté politiques est le médium au sein duquel l'esprit politique d'un peuple progresse et se civilise. Elle rend compte de la maturité que l'ensemble de citoyens est censé acquiescer pour une gouvernance de l'Etat qui soit véritablement démocratique.

C'est à partir de la formation de l'opinion et de la volonté que la politique délibérative acquiert sa force de légitimation grâce au principe de discussion dont les présuppositions normatives permettent à cette politique de remplir adroitement sa fonction d'intégration républicaine, et cela, au moyen de l'attente langagière, dont elle fait l'objet, d'une qualité raisonnable de ses résultats.

Habermas s'attèle à répondre à une question, apparemment triviale, qui en réalité porte en germe la survie de tout régime démocratique à savoir : comment rendre possible la démocratisation des processus de formation de l'opinion et de la volonté ? Habermas répond à cette question en proposant d'abord l'institutionnalisation politique et juridique de la formation de l'opinion et de la volonté par le biais de la discussion. A cela, il ajoute l'autonomisation d'une telle formation. Ce qui va dépendre nécessairement du « rapport interne supposé entre la formation de la volonté politique et celle de l'opinion qui ne peut assurer la rationalité des décisions que si les délibérations au sein des corps parlementaires ne se déroulent pas sous le signe des prémisses idéologiques données à l'avance »<sup>73</sup>. En d'autres termes, Habermas prévient contre toute politique de manipulation pouvant porter atteinte à la structure normative indispensable à l'exercice de la souveraineté populaire.

Il appert que dans la théorie de la discussion de Habermas, « les procédures et les conditions communicationnelles de la formation démocratique de l'opinion et de la volonté fonctionnent, en effet, comme l'écluse la plus importante d'une rationalisation au moyen de

---

<sup>73</sup> Jürgen HABERMAS, *La souveraineté comme procédure*, Op.Cit., p.192.



la discussion, des décisions que prennent un gouvernement et une Administration liés par les lois et la justice »<sup>74</sup>.

Toutefois, la formation discursive de l'opinion et de la volonté joue un rôle capital dans le renforcement, si pas dans le changement de nature, du pouvoir sur le plan administratif : non seulement qu'elle veille à assurer le contrôle de l'exercice du pouvoir politique, mais elle a surtout le devoir de programmer le cycle de fonctionnement du pouvoir politique.

Dans les lignes qui suivent, nous allons nous intéresser aux organes qui ont en charge la formation de l'opinion publique : les partis politiques, la société civile et les mass médias.

## **V. Rôle des partis politiques dans la formation de l'opinion publique**

Les partis politiques, à en croire Habermas, sont des catalyseurs de l'opinion publique. Ils ont la vocation de contribuer à la formation de la volonté politique et à l'éducation politique (visant à donner une qualification de taille aux citoyens chargés de faire la politique ainsi que de répondre aux aspirations de la population). Ils sont de véritables bastions qui produisent des hommes et des femmes vertébrés capables d'assurer les hautes charges de l'Etat. L'homme politique est formé au sein d'un parti politique et non dans une université encore moins dans une famille quand bien même ces deux instances demeurent incontournables dans la constitution citoyenne et intellectuelle de l'Homme politique.

Les citoyens se reconnaissent dans l'action des dirigeants des partis véritablement démocratiques, c'est-à-dire aptes à appliquer les principes démocratiques déjà sur le plan interne en vue du fonctionnement harmonieux de leurs partis. Dans le même ordre

---

<sup>74</sup> Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie*, pp.324-325.

d'idées, « ceux-ci doivent forger leur image à travers une controverse dont l'enjeu est l'interprétation adéquate des besoins et la mise à l'ordre du jour des thèmes importants, et à travers des problèmes et sur les meilleures propositions pour les résoudre »<sup>75</sup>.

Il faut qu'il y ait existence d'espace démocratique au sein duquel les partis auront une influence largement positive sur les détenteurs du pouvoir administratif. Les partis politiques doivent veiller par les actions et initiatives, au respect strict des règles de jeu recommandées par l'Etat notamment celle de la séparation des pouvoirs.

Entendus au sens des structures formellement organisées, « les partis politiques sont censés relayer les aspirations du peuple, les formuler en termes politiques et revendiquer leur satisfaction au niveau politique »<sup>76</sup>. Ils sont comme des garde-fous qui préviennent contre les dérives du pouvoir et contribuent à maintenir le jeu démocratique.

Dans la recherche de la conquête du pouvoir, les partis politiques doivent développer, de façon permanente, la capacité de faire adhérer l'opinion publique aux valeurs, à la vision qu'ils présentent à son appréciation. Cette capacité, à la fois rhétorique et pragmatique, reposerait sur l'art de convaincre au moyen de meilleurs arguments politiques qui défendent au mieux les causes socio-politiques de la population. D'où le projet de société de tout parti politique devrait nécessairement être le fruit d'une réflexion fondée sur l'analyse des aspirations profondes du peuple coulée dans une idéologie claire ayant une incidence effective sur le vécu quotidien de l'ensemble de citoyens appelé à se prononcer sur son approbation.

---

<sup>75</sup> Ib., p.472.

<sup>76</sup> A. Z'AHIDI NGOMA, *Le rôle des partis politiques dans un Etat de droit*, dans *Partis politiques, Démocratie et Paix en République Démocratique du Congo*. Publications de l'Institut pour la Démocratie et le leadership politique, Kinshasa, 2001, p.104.

Aux yeux de Habermas, « les partis politiques devraient eux aussi participer à la formation de l'opinion et de la volonté du public en adoptant le point de vue de celui-ci, au lieu d'agir sur le public en visant à maintenir leur pouvoir politique, afin d'extorquer au public sa loyauté de masse »<sup>77</sup>.

## VI. Rôle de la société civile dans la formation de l'opinion publique

Dans « Droit et Démocratie », Habermas décrit la place de la société civile ainsi que le rôle qu'elle joue dans un Etat de droit. Il constate avant tout que la société civile contemporaine a pu acquérir une signification de loin différente de « celle proposée notamment par Hegel et Karl Marx »<sup>78</sup>. Et par là, il déduit que l'intervention de la société civile pour la formation de l'opinion publique se fait volontairement et à titre bénévole.

En effet, la société civile se compose « des associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée »<sup>79</sup>. Elle forme une structure organisationnelle du public en général et est composée de citoyens habités par l'intérêt général en exerçant de manière indépendante leur autonomie dans la perception, le traitement et la délibération des affaires publiques. A ce titre, elle doit veiller à ce qu'elle ne soit pas victime des interférences politiques dans l'accomplissement de sa mission qui consiste à rechercher le salut

---

<sup>77</sup> Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie*, *Op.cit.*, p. 406

<sup>78</sup> Il y a un premier Hegel qui associe la signification de la société civile à l'économie des besoins (où système des besoins comme le souligne Habermas) et un second Hegel qui présente la société civile comme un système économique du travail abstrait. Cfr HEGEL, *Principes de la philosophie du droit*, trad. de l'allemand par André Kaan, Paris, Gallimard, 1940, §§ 142-360. Par contre Marx, « dans *l'idéologie allemande* », accorde à la société civile le sens d'une synthèse des intérêts socio-économiques dans l'univers du travail.

<sup>79</sup> Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie*, *Op.cit.*, p.394.

public et à renforcer la souveraineté populaire par la formation discursive de l'opinion publique.

Dans son activité, tel que cela est rendu par Habermas, « la société civile est capable d'exercer une influence sur l'espace public, d'agir, à travers ses propres opinions publiques, sur les organismes parlementaires (et sur les tribunaux), et de contraindre le système politique à les mettre en œuvre dans le cycle du pouvoir officiel »<sup>80</sup>. Son influence, bien qu'ayant un impact limité, s'étend sur la formation institutionnalisée de l'opinion publique et de la volonté au sein d'un espace public autonome.

La société civile ne peut prétendre exercer son rôle de formation de l'opinion publique que dans un monde vécu rationalisé, c'est-à-dire un monde dans lequel les formes institutionnelles prises par la société civile entendent neutraliser la distribution inégale des positions du pouvoir social et des potentiels du pouvoir qui peuvent en résulter. Ainsi, Frydman voit juste en affirmant que « lorsque le système politique s'éloigne trop de la société civile et qu'elle ne se soucie plus de ses revendications les normes juridiques qu'elle édicte perdent leur fonction d'intégration sociale »<sup>81</sup>.

A en croire Habermas, la société civile doit rester vivace pour assurer le maintien des structures communicationnelles de l'espace public contre toute déformation quelle qu'en soit la provenance.

## **VII. Rôle des mass média dans la formation de l'opinion publique**

Originellement, le terme « mass média est une expression française empruntée à l'anglais qui désigne les techniques de communication à grande échelle (presse, cinéma, télévision), appelés aussi moyens de

---

<sup>80</sup> *Ib.*, p.400.

<sup>81</sup> Benoît FRYDMAN, *op.cit.*, p.142.

communication de masse, médias de masse ou medias, et les industries qui les élaborent »<sup>82</sup>.

Surnommé « quatrième pouvoir »<sup>83</sup>, les mass media sont aujourd'hui incontournables dans le processus de démocratisation et de formation de l'opinion publique. Conçus comme « attribut de la modernité et facteur essentiel de promotion sociale et humaine, les mass media, en tant que médium, mais aussi en tant que contenu et lieu de communication fonctionnent comme des systèmes de direction et de commandement régissant toute la vie sociale »<sup>84</sup>. Ils créent un espace public composé de lecteurs, d'auditeurs et de spectateurs à la fois isolés et globalement dispersés. Ils ont une ligne de conduite à suivre pour ne pas tomber dans l'anarchie. Leur intervention dans l'espace public politique ne doit pas être obstruée par le pouvoir, c'est dire que les médias doivent jouir d'une indépendance régulée par les lois suffisamment réfléchies dans l'exercice de leur profession.

Le jeune Habermas, à l'instar de ses prédécesseurs de l'Ecole de Francfort, en l'occurrence Horkheimer et Adorno, accuse les mass media de pervertir l'espace public politique. Pour lui, « la grande Presse repose sur le détournement à des fins commerciales de la participation à la sphère publique de larges couches de la population : procurer aux masses essentiellement un simple accès à la sphère publique »<sup>85</sup>.

---

<sup>82</sup> Cfr Eric MAIGRET, *Sociologie de la communication et des médias*, Paris, Armand Collin, 2004, p.29.

<sup>83</sup> Le terme quatrième pouvoir assigne aux médias un rôle important de contre-pouvoir face aux trois pouvoirs traditionnels de l'Etat ( les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire) en misant sur l'indépendance des journalistes et en recourant au principe journalistique de protection étatique des sources de l'information.

<sup>84</sup> Ignace MVUEZOLO, *La tâche du philosophe contemporain dans la mass-médiatisation*, dans la Responsabilité politique du philosophe africain. Actes du IX<sup>e</sup> séminaire scientifique de Philosophie, Kinshasa, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1996, p.207.

<sup>85</sup> Jürgen HABERMAS, *L'espace public*, Op.cit., p.177.

A cause des intérêts autrefois marchands, la presse était pendant une longue durée vidée de son pouvoir d'influence sur la formation de l'opinion publique. Elle avait cédé, sans le vouloir, la place à la culture littéraire qui connut déjà vers les années 1830 une ascension fulgurante dans la sphère publique. La crise médiatique qui en résultera va donner lieu à une faible consommation de l'actualité politique par la population.

De nos jours, le débat sur la place des médias ainsi que sur leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique rencontre peu d'écho dans nos sociétés contemporaines. Or, il n'en demeure pas moins que le rôle à jouer par les mass media reste prépondérant pour la qualification de l'opinion publique. Les médias devraient permettre aux citoyens d'accéder pleinement à une somme d'informations fiables, diversifiées, et objectivement traitées. C'est de cette manière que les citoyens pourront en effet être en mesure de formuler des opinions raisonnées et argumentées sur des sujets d'intérêt public.

Les mass media doivent être capables, tels que le formule Habermas, « d'exercer une influence politico-journalistique sur la formation institutionnalisée de l'opinion et de la volonté »<sup>86</sup> en vue d'éclairer la lanterne du public par le renforcement à la fois de la volonté d'apprendre et de la capacité critique de ce dernier.

Les médias ne doivent donc pas s'aligner du côté des gouvernants. Ils doivent rester neutres, c'est-à-dire être l'église au milieu du village et remplir leur mission avec courage et vérité. Leur action a une portée sociale énorme dans la destinée de la société qu'ils médiatisent. Aussi doivent-ils traiter les informations reçues et les communiquer sans porter atteinte aux lois et aux codes déontologiques qui les régissent.

En dépit de ces analyses amplement générales sur les mass-médias, nous ne perdons pas de vue que ces derniers sont pluriels et

---

<sup>86</sup> Jürgen HABERMAS, *Droit et Démocratie*, Op.cit., p.410.

hétérogènes, mais souvent scindés en deux à savoir : les médias traditionnels (Télévision, Radio, Presse écrite) et les nouveaux médias appelés également médias alternatifs (ceux-ci se servent des supports modernes tels que l'Internet).

Les médias traditionnels ont, pour leur part, longtemps fonctionné comme des vecteurs influents de la démocratie représentative. Financièrement soutenus par les firmes industrielles, voire par les autorités étatiques dans certains cas, ils ont une marge de liberté réduite pour exercer le rôle pédagogique qui devrait être le leur sur le plan politico-social, celui de la formation de l'opinion publique. A ce titre, ils préfèrent souvent s'accommoder au simple rôle instrumental d'informer le public plutôt que de favoriser le débat d'idées, de divertir en lieu et place de ciseler l'esprit critique. Tout cela crée l'apathie au sein de la population qui perd les repères médiatiques qu'il faut pour défendre ou réclamer ses droits et libertés dans une démocratie qui se veut participative.

Face à une presse dévoyée ou systématiquement contrôlée par les gouvernants, Moses Finley n'ira pas par quatre chemins pour déclarer ce qui suit : « l'une des clés de la vraie démocratie (non élitiste) était précisément l'absence des médias »<sup>87</sup>. Et à G. Cazeaux de renchérir : « l'absence de tout média empêchait tout contrôle de l'information par les dirigeants, mais incitait aussi les citoyens au contrôle actif de leurs dirigeants »<sup>88</sup>.

Habermas, quant à lui, se fait partisan de la presse écrite de qualité qu'il revendique à cor et à cri dans un Etat de droit démocratique. Comme le souligne le philosophe allemand dans *le monde*, « le fonctionnement même de l'Etat démocratique exige la présence de

---

<sup>87</sup> Moses FINLEY, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1976, p.66.

<sup>88</sup> Guillaume CAZEAUX, *Odyssée 2.0.*, La démocratie dans la civilisation numérique, Paris, Armand Colin, 2014, p.24.

journaux sérieux d'information. C'est donc lui qui doit prendre en charge leur salut, menacé par les convoitises du marché »<sup>89</sup>, fin de citation. Non pas qu' Habermas veille à ce que les moyens financiers en rapport avec la recherche de l'information et l'action médiatique sur les masses populaires soient négligés. Il préconise, par ailleurs, une double fonction à remplir par la presse de qualité : « satisfaire la demande d'information et de culture tout en demeurant suffisamment rentable »<sup>90</sup>. Cette double fonction a le double mérite d'accorder aux citoyens le droit de participation culturelle et politique à la formation de l'opinion, mais aussi de rendre la presse indépendante du marché publicitaire des sponsors en ce qui concerne son engagement politique.

Dans le domaine de la communication politique, la presse de qualité tant souhaitée par Habermas jouerait « le rôle de média directeur. Il apparaît en effet que même la radio, la télévision et le reste de la presse seraient largement tributaires, dans leur couverture de l'information politique et dans leurs commentaires, des thèmes et des contributions mis en avant par ce journalisme de raisonnement »<sup>91</sup>.

Le coût, ô combien énorme, que peut représenter l'afflux d'informations accompagné de l'expertise qui doit s'en suivre pour un travail journalistique de qualité demeure non négligeable dans un Etat de droit démocratique. En effet, disposer d'une somme importante d'informations ne suffit pas pour éclairer l'opinion publique. Encore faudrait-il articuler harmonieusement la capacité d'intégration de tous les citoyens à égalité de droit et l'esprit critique censée animer l'activité discursive dans une sphère publique qui se veut autonome. A cet effet, Habermas insiste sur le fait que « la sphère publique contribue à la légitimation démocratique de l'activité de l'Etat en choisissant ce qui doit faire l'objet d'une décision politique, en lui donnant la forme

---

<sup>89</sup> [http : //www.le monde.fr/idees/article/2007/05/21/il faut sauver la presse de qualité, par Jürgen Habermas, Consulté le 26/03/2019, p.1.](http://www.lemonde.fr/idees/article/2007/05/21/il_faut_sauver_la_presse_de_qualite_par_jurgen_habermas)

<sup>90</sup> Ibidem

<sup>91</sup> Ibidem, p.2.



d'une problématique et en réunissant les prises de position plus ou moins informées et fondées de manière qu'elles forment des opinions publiques concurrentes »<sup>92</sup>.

Cependant, Habermas se montre méfiant à l'égard de l'usage démoscopique des opinions qui, selon lui, les divulgue à « l'état brut et inerte ». Ce qui voudrait aussi dire qu'Habermas déplore, pour sa part, l'incapacité opérationnelle des médias numériques à favoriser les procédures discursives de la formation et de la légitimation de l'opinion publique.

Même si aujourd'hui il faut reconnaître aux nouveaux médias leur puissant potentiel révolutionnaire de libération de l'opinion publique jadis contrôlée par le pouvoir politique via la complicité subtile des médias traditionnels, il résulte qu'ils résolvent la question de l'autonomisation de l'opinion publique que du point de vue la forme et non du fond. Ce dernier appelé à émerger des discussions publiques et techniques sur le rôle à jouer par cet outil moderne qu'est l'Internet dans la formation discursive de l'opinion. En effet, dans un monde ultra médiatisé comme le nôtre où nous assistons depuis un temps à un choc frontal entre les enjeux économiques et les enjeux démocratiques caractérisant les Technologies modernes de l'Information et de la Communication, il s'avère nécessaire de réfléchir sur une meilleure cohabitation entre la légalité économique et les choix politiques légitimement démocratiques dans un univers social en perpétuelle mutation.

## Conclusion

L'opinion publique, comme nous l'avons souligné au début de cet article, est un concept fort complexe avec une densité sémantique gigantesque. Elle fait l'objet de nombreuses études et de diverses

---

<sup>92</sup> Ibidem, p.3.

interprétations dans des disciplines scientifiques variées en sciences humaines. Ainsi, deux grandes conceptions de l'opinion publique sont souvent mises en relief : la première qui privilégie le cadre normatif de ce concept et la seconde qui repose ses analyses sur la dimension quantitative (ou le sondage d'opinion).

Le concept d'opinion publique bénéficie d'une étude longuement détaillée dans la pensée politique de Habermas. Le philosophe allemand cherche à cerner l'opinion publique à partir de ses origines au XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Il s'agit, en effet, d'une étude socio-historique et critique de l'opinion publique. Cette étude s'intéresse d'abord à l'opinion publique telle qu'elle se réalise au sein de la sphère publique bourgeoise avant de s'interroger sur le sens véritable qu'elle doit revêtir dans les espaces publics autonomes.

En réalisant les multiples dangers socio-politiques que représente une opinion publique mal informée, déformée, manipulée, truquée, nous avons voulu à travers cet article tirer bénéfice de la conception à la fois instrumentale, normative et procédurale qui en est faite par Habermas. En effet, Habermas est l'un des philosophes contemporains les plus influents dont les travaux sur l'opinion publique ne peuvent laisser indifférent tout chercheur digne de nom. Son intérêt croissant sur la genèse, la conceptualisation et de la mise en discussion de l'opinion publique fait de lui un des auteurs de référence dans les débats contemporains sur l'opinion publique.

Notre intention dans cet article n'a pas été de chercher à épuiser les différents facteurs qui caractérisent l'opinion publique chez Habermas. Nous avons juste voulu consacrer notre réflexion à une compréhension discursive et délibérative de l'opinion publique qui dépasse tout entendement relatif à une approche purement historico-archéologique de la question. En ce sens, il ne s'agit nullement de faire l'apologie d'une opinion publique spontanée, irréfléchie mais bien au contraire d'une opinion publique formée, institutionnalisée et démocratisée. C'est ce type d'opinion publique dont Habermas

recommande la formulation et la pratique au sein d'un espace public véritablement autonome. Cet espace public préconisé par Habermas ne sort pas du néant. Il émane de la sphère publique bourgeoise qui, à son tour, est généré par la sphère privée.

Tout compte fait, la question de l'opinion publique chez Habermas concerne, en gros, celle relative à l'usage public de la raison qui, à vrai dire, en traduit l'effectivité sur le plan social. C'est dans ce contexte là qu'il faudrait comprendre l'opinion publique comme instrument de la souveraineté populaire. Pas moyen d'exercer la souveraineté populaire dans un contexte de domination, de perversion de l'opinion publique.

C'est ainsi que nous avons été poussé à nous intéresser aux rôles que doivent jouer les partis politiques, la société civile et les mass media dans la formation de l'opinion publique.

En dépit de ses mérites exemplaires, la réflexion de Habermas n'est pas exempte des critiques. En effet, avec le maître de la deuxième génération de l'Ecole de Francfort l'opinion publique atteint un haut degré d'abstraction qui rend difficile, voire quasi impossible, sa mise en œuvre au sein de l'espace public contemporain. En plus, le modèle de la sphère bourgeoise demeure problématique sur le plan rationnel pour qu'Habermas puisse le considérer comme lieu symbolique et analytique d'émergence de l'espace public autonome où devrait s'afficher l'opinion publique formée.

Face à cette tendance récurrente, surtout en contexte africain, d'avoir chaque fois une opinion publique manipulée si pas imposée, on peut se rendre compte que la formation de l'opinion publique ne peut être la seule alternative crédible et efficace. De ce fait, il serait nécessaire, si pas indispensable, de baser la réflexion relative à l'opinion publique sur des études empiriques très fouillées dans lesquelles l'opinion publique serait avant tout saisi dans son aspect phénoménal.